

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 24 mars 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 mars 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les conseillers : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Ludovic STIEBER, Pascal STUTZMANN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Richard RUSCH (sauf pour le 1^{er} point à l'ordre du jour)
Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Ont eu lieu à bulletin secret l'élection du maire et des adjoints. Est élu maire à dix voix et un vote blanc Monsieur Alain NORTH. Est élu première adjointe à six voix Madame Nathalie GEIGER (quatre voix pour Monsieur Christian HUBER et un vote blanc). Est élu deuxième adjoint à six voix Monsieur Patrick GRESSER (quatre voix pour Monsieur Christian HUBER et un vote blanc). Est élu troisième adjoint Monsieur Pascal STUTZMANN à six voix (quatre voix pour Monsieur Christian HUBER et un vote blanc).

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, délègue au maire pour toute la durée du mandat toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés inférieurs ou égaux à 30 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de déléguer le droit de préemption au maire.

4° Le conseil municipal a procédé à bulletin secret, à scrutin de liste, au vote des représentants de la commune au sein du Centre Communal d'Action Sociale : Mesdames Nathalie GIEGER et Caroline WANNINGER et Messieurs Christian HUBER et Thomas ROCKEL (dix voix chacun).

5° Est procédé au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la commune au sein du comité directeur du SIVU du Bassin de la Souffel. Sont élus à dix voix pour chacun, Messieurs Alain NORTH et Ludovic STIEBER.

6° Est procédé au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la commune pour l'eau potable au sein du SDEA. Sont élus à dix voix chacun Messieurs MOLINA Thomas et Pascal STUTZMANN (titulaires) et Monsieur KLEIN Philippe comme suppléant.

7° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, propose la liste suivante de contribuables pour transmission au directeur départemental des finances publiques pour la composition de la commission communale des impôts directs :

Membres titulaires	Membres suppléants
GRESSER Patrick	ROECKEL Thomas
WANNINGER Caroline	MOLINA Thomas
KEIN Philippe	STIEBER Ludovic
GENZLING Véronique	BOELHER Jean-Daniel
RUSCH Thierry	STIEBER Claire
WEYHAUPT Francis	GANGLOFF Jean-Charles

8° Le conseil municipal, à neuf voix pour et une abstention, modifie le budget principal conformément à la proposition du maire, laissant inchangés les montants de la section d'investissement et de fonctionnement, à savoir 269 991 et 247 830 €.

Virements de crédits aux comptes de **recettes d'investissement** suivants :

Crédits à ouvrir	Article 1323 Subv. Equip. Non transf. Département	+ 70 000 €
Crédits à réduire	Article 1324 Subv. Equip. Non transf. Communes	- 70 000 €

Crédit à ouvrir	Article 2031-041 Frais d'étude	+ 3 588 €
Crédit à réduire	Article 2031-040 Frais d'étude	- 3 588 €

Virements de crédits aux comptes de **dépenses d'investissement** suivants :

Crédit à ouvrir	Article 21318-041 Autres bâtiments publics	+ 3 588 €
Crédit à réduire	Article 21318-040 Autres bâtiments publics	- 3 588 €

Virements de crédits aux comptes de **recettes de fonctionnement** suivants :

Crédit à ouvrir	Article 7688 Autres produits financiers - Autres	+ 5 €
Crédit à réduire	Article 768 Autres produits financiers	- 5 €

9° Le conseil municipal, à neuf voix pour et une abstention, modifie le budget annexe conformément à la proposition du maire, laissant inchangés les montants de la section d'investissement et de fonctionnement, à savoir 609 303 € et 40 439 €.

Virements de crédits aux comptes de **recettes d'investissement** suivants :

Crédit à ouvrir	Article 2031-041 Frais d'étude	+ 1 100 €
Crédit à réduire	Article 2031-040 Frais d'étude	- 1 100 €

10° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de modifier la délibération n° 2014//14 du 21 février 2014 relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie au budget annexe comme suit :
DECIDE d'ouvrir une ligne de crédit auprès du Crédit Mutuel Kronthal, domicilié au 75 rue du Général de Gaulle à Marlenheim (Bas-Rhin) pour un montant de 500 000 € aux conditions principales suivantes :

- marge et taux de référence : taux révisable indexé sur l'Euribor 3 mois dont la cotation est de 0,29161 % **avec une marge de +1,80 %**.

11° Le conseil municipal, à neuf voix pour, Mme WANNINGER étant sortie au moment du vote, décide de signer une promesse de vente avec Monsieur Jauffrey WANNINGER et Madame Caroline CAGNON épouse WANNINGER concernant le lot 9 de l'annexe à la présente délibération d'une superficie de 5,93 ares pour un montant HT de 106 245,83 € et 127 495 € TTC ; un acompte de 31 873, 75 € HT (38 248,5 € TTC) sera versé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de signer une promesse de vente avec Monsieur Julien GARCIA et Madame Alice HETZEL concernant le lot 10 de l'annexe à la présente délibération d'une superficie de 6,28 ares pour un montant HT de 104 666,67 € et 125 600 € TTC ; ; un acompte de 31 400 € HT (37 680 € TTC) sera versé

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de signer une promesse de vente avec Monsieur Marcel HUGEL et Madame Christelle MARTENOT épouse HUGEL concernant le lot 18 de l'annexe à la présente délibération d'une superficie de 4,09 ares pour un montant HT 38 173,33 € et 45 808 € TTC; un acompte de 11 452,5 € HT (13 73 € TTC) sera versé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de signer une promesse de vente avec Gestion et Organisation Foncière valable jusqu'au 12 septembre 2014 concernant les lots suivants :

- 2 d'une superficie de 4,79 ares pour un montant HT de 77 837,50 € et 93 405 € TTC ;
- 3 d'une superficie de 3,55 ares pour un montant HT de 54 729,17 € et 65 675 € TTC ;
- 4 d'une superficie de 2,81 ares pour un montant HT de 43 320,83 € et 51 985 € TTC ;
- 5 d'une superficie de 2,87 ares pour un montant HT de 44 245,83 € et 53 095 € TTC ;
- 6 d'une superficie de 3,81 ares pour un montant HT de 58 737,50 € et 70 485 € TTC ;
- 16 d'une superficie de 4,52 ares pour un montant HT de 73 583,33 € et 88 300 € TTC ;
- 17 d'une superficie de 4,52 ares pour un montant HT de 73 583,33 € et 88 300 € TTC.

Le maire est autorisé à signer cette promesse de vente.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 31 mars 2014.

Le Maire,
Alain NORTH